

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Pessac, le 24 février 2021



NOTE LIMINAIRE

Dans le cadre de la tenue de cette Assemblée, la Société a demandé au Président du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan la désignation d'un mandataire *ad hoc* aux fins de représentation des actionnaires qui ne participeraient pas à l'assemblée *via* l'un des différents modes de participation prévus à cette occasion.

Le Président du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan a désigné, par ordonnance du 11 février 2021, la SELARL AJILINK VIGREUX, prise en la personne de Maître Sébastien VIGREUX, en qualité de mandataire *ad hoc*.

Conformément à la mission confiée par l'ordonnance, les droits de vote attachés aux actions des actionnaires ainsi représentés seront exercés par le mandataire *ad hoc* à raison de deux tiers de votes favorables et d'un tiers de votes défavorables, afin de ne pas influencer sur le résultat des votes et de ne pas porter atteinte à l'intérêt légitime des actionnaires.

FORMALITÉS

1. Constitution du bureau
 - Président
 - Scrutateurs
 - Secrétaire
2. Détermination du quorum
3. Constatation de la mise à disposition des documents soumis à l'assemblée :
 - Statuts
 - Ordre du jour et texte des résolutions
 - Avis de réunion et de convocation
 - Lettre de convocation des Commissaires aux comptes et des actionnaires inscrits au nominatif
 - Feuille de présence certifiée exacte par le bureau
 - Procurations données par les actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote à distance
 - Rapports du Conseil d'administration
 - Rapports des Commissaires aux comptes
4. Abstention de la lecture exhaustive des rapports

SOMMAIRE

1. Présentation de la marche des affaires
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes
3. Questions / réponses
4. Vote des résolutions proposées à l'Assemblée

MARCHE DES AFFAIRES - 1/2

Corporate - finance

- Tirage des tranches 12 à 14 d'obligations convertibles en actions sur les trois derniers mois pour un montant nominal total de 6 millions d'euros.

Traitement des déchets d'amiante : Inertam

- Les équipements d'optimisation de la préparation de charge ont donné toute satisfaction, les cadences de production ont été conformes aux attentes.
- Remise en route début février 2021 après un arrêt programmé de 5 semaines pour les opérations de réfection du four et de maintenance des équipements. Cette période a été mise à profit pour poursuivre les travaux d'amélioration de la performance et de sécurité de l'usine, comme par exemple :
 - ⇒ L'amélioration du confinement du broyeur et du stockeur actuellement utilisés,
 - ⇒ Le démantèlement des anciens stockeurs de déchets dans la zone confinée,
 - ⇒ La réfection des installations électriques et l'amélioration du contrôle-commande.
- Four additionnel :
 - ⇒ Les études de design du four 4 et de son traitement des gaz sont finalisées pour porter la capacité de l'usine à plus de 10.000 tonnes / an.
 - ⇒ Les études de détails sont lancées.

MARCHE DES AFFAIRES - 2/2

Solutions plasma

- Amérique Latine : la société a été constituée
- Chine : Mise en place d'un centre R&D en septembre 2020 => premiers résultats prometteurs des tests nécessaires à la définition et à la validation des procédés de traitement des déchets d'aluminium d'une part et des résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (R.E.F.I.O.M.) d'autre part
- R&D : Développement d'une solution de production d'hydrogène par torche à plasma (étude de faisabilité 2^{ème} semestre 2020, premiers essais R&D 1^{er} trimestre 2021)

Production d'Énergie Renouvelable : CHO Power/CHO Morcenx

- Validation de l'accord sur la restructuration de la dette de CHO Morcenx entraînant :
 - ⇒ un désendettement du Groupe à hauteur de 21M€
 - ⇒ le rachat de la part minoritaire de sa filiale CHO Power
- Projet de réorientation stratégique du site CHO Morcenx
 - ⇒ projet de démantèlement de l'usine de gazéification avancée : génération d'une trésorerie estimée à 7M€ + reprise de provisions ICNE & ICE (Intérêts courus échus et non échus)
 - ⇒ développement d'une nouvelle activité de préparation des déchets (CSR) fondée sur le savoir-faire des équipes : dépollution et décarbonation de l'industrie
 - ⇒ Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque (5MW) sur le site : rationalisation de l'empreinte carbone et de la facture énergétique du Groupe
- CHO Tiper/CHO Locminé : réévaluation des projets industriels en cours et évaluation de leur pertinence dans l'orientation stratégique du Groupe

LECTURE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**PricewaterhouseCoopers Audit
Commissariat aux Comptes**

63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par M. Bertrand Cuq

**Deixis
Commissariat aux Comptes**

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Représenté par M. Nicolas Delaage

- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes
- Lecture du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes

QUESTIONS / RÉPONSES

Questions écrites

Les actionnaires ont eu la faculté de poser par écrit des questions à l'attention du président du Conseil d'administration, soit par courrier postal soit par voie de télécommunication électronique à l'adresse communiquée à cet effet.

Nous avons reçu 2 questions écrites provenant de 2 actionnaires au sens des articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce.

L'ensemble de ces questions et des réponses qui y sont apportées ont été publiées dans la rubrique dédiée à cette assemblée sur le site internet de la Société.

Questions orales



VOTE DES RÉOLUTIONS

- 1^{ère} résolution :** Délégation de compétence a conférer au conseil d'administration a l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires.
- 2^{nde} résolution** Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Merci de votre attention

